

---

## Les moyens d'enseignement à la rentrée 2022 dans l'académie de Lyon

---

### Au niveau national

**Le premier degré : nouvelle hausse du taux d'encadrement et renforcement des décharges des directeurs d'écoles.**

Malgré une baisse continue du nombre d'élèves, le premier degré (- 67 000 élèves à la rentrée 2022) connaîtra, à la rentrée scolaire 2022, une nouvelle augmentation de 1 965 moyens d'enseignement. Ces moyens d'enseignement supplémentaires vont permettre :

- De conforter la priorité donnée à l'école primaire, avec la limitation des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires, et la poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020.
- D'atteindre un taux d'encadrement inédit avec 5,94 professeurs pour 100 élèves, contre 5,46 en 2017.

**Augmentation des moyens d'enseignement pour le second degré, dans un contexte de baisse démographique, et priorité donnée à l'accompagnement de la vie de l'élève**

Alors que les collèges et lycées (post-bac compris) ont accueilli moins d'élèves à la rentrée 2021, le second degré devrait connaître une nouvelle baisse de 6 600 élèves à la rentrée 2022. En moyens d'enseignement, le second degré bénéficiera ainsi de 1 615 équivalents temps plein supplémentaires.

**Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap**

A la rentrée scolaire 2021, grâce à la création de près de 23 000 emplois d'AESH depuis 2017, plus de 350 000 élèves bénéficiaires d'une notification CDAPH bénéficient d'un accompagnement. Cet effort sera poursuivi avec la création de 4 000 emplois supplémentaires d'AESH à la rentrée scolaire 2022.

### CONTACTS PRESSE

**Cabinet du recteur**

Pôle communication

T 04 72 80 60 10

[communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)

## Dans l'académie de Lyon

### *Pour le premier degré*

A la rentrée 2022, l'académie disposera de **90 ETP supplémentaires**, répartis comme suit : **39 ETP dans l'Ain, 20 ETP dans la Loire, et 31 ETP dans le Rhône.**

Ces nouveaux moyens interviennent dans un contexte de baisse démographique puis que la démographie académique devrait diminuer d'environ 1,4 % avec une baisse de soit - 3 956 élèves - dont - 246 dans l'Ain, - 574 dans la Loire, - 3136 dans le Rhône.

Ces nouveaux moyens vont permettre de poursuivre le déploiement des politiques éducatives prioritaires au service de la hausse du niveau général et de la justice sociale :

- Déployer la généralisation du plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 (hors éducation prioritaire) ;
- Assurer le dédoublement de toutes les classes des grandes sections (GS), CP et CE1 en éducation prioritaire renforcée ;
- Maintenir le dédoublement actuel des classes des GS, CP et CE1 en éducation prioritaire ;
- Améliorer le régime des décharges de service des directeurs d'école ;
- Accompagner le déploiement de l'école inclusive pour permettre une scolarisation de tous les élèves ;
- Accompagner les territoires ruraux afin de ne fermer aucune école rurale sans l'accord du maire, conformément aux engagements présidentiels.

### *Pour le second degré*

Pour la rentrée 2022, l'académie disposera de **90 ETP supplémentaires** dont + 95 ETP en heures postes (ou moyens d'enseignement supplémentaires), et -5 ETP en heures supplémentaires.

A la rentrée 2022 seront créés **13 emplois de CPE**, dont 2 dédiés à renforcer la mixité sociale en établissement.

1 emploi de chef d'établissement est créé pour l'ouverture du nouveau collège de Villeurbanne.

3 emplois médico-sociaux (infirmiers, assistants sociaux) seront également créés.

Tout en prenant en compte l'évolution démographique scolaire (+ 613 élèves en prévision), les nouveaux moyens alloués permettront à la fois d'assurer un taux d'encadrement adapté à la réussite de nos élèves et de déployer des politiques éducatives essentielles à la personnalisation des parcours.

#### **CONTACTS PRESSE**

**Cabinet du recteur**

Pôle communication

T 04 72 80 60 10

[communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)

Ainsi, l'académie priorise les politiques publiques suivantes :

- Maintenir les seuils théoriques d'ouverture de divisions :
  - o 30 élèves / classe en collège hors EP
  - o 25 élèves / classe en 6<sup>ème</sup> et 26 en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> pour les collèges en éducation prioritaire
  - o 35 élèves par division en lycée
- Assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves à besoin particulier par la création de nouvelles classes d'ULIS et d'UPE2A.
- Augmenter les capacités d'accueil en voie professionnelle
- Maintenir le volume total de l'allocation progressive de moyens
- Augmenter le budget dédié à la suppléance, qui connaît une hausse significative.
- Accompagner les élèves qui ont été les plus fragilisés par la crise sanitaire par un renforcement des moyens dédiés aux dispositifs « je réussis au collège » et « je réussis au lycée ».

Ces moyens supplémentaires correspondent également aux ouvertures et aux priorités à venir dans notre académie :

➤ **L'ouverture d'un nouveau collège à Villeurbanne.**

Ce nouveau collège sera le neuvième de Villeurbanne. Avec une capacité d'accueil de 750 élèves, une demi-pension de 500 couverts, deux niveaux d'élèves seront accueillis dès la rentrée 2022, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

➤ **Ouverture de nouvelles spécialités dans le cadre du nouveau baccalauréat**

15 ouvertures d'Enseignement de spécialité dont 10 ouvertures de la nouvelle spécialité « éducation physique pratique et culture sportive » (EPPCS). Ce nouvel enseignement de spécialité disposera de 13 implantations totales dans l'académie à la rentrée 2022.

➤ **Le renforcement du réseau d'éducation prioritaire, et le renforcement de l'accueil des élèves en situation de handicap restent nos priorités.**

L'ouverture de sections internationales dans les collèges Elsa Triolet à Vénissieux et Paul-Emile Victor à Rillieux-la-Pape afin de renforcer la mixité sociale.

10 ETP sont notamment destinés à accompagner les élèves les plus fragilisés.

➤ **Augmentation des capacités d'accueil en voie professionnelle**

Ouverture de 170 places supplémentaires en CAP et Baccalauréat professionnel.

En parallèle, l'académie ouvre **2 nouvelles CPGE**, une CPES (cycle pluridisciplinaire d'études supérieures) au lycée du Parc, et une CPGE ECT (économique et commerciale option professionnelle) au lycée Ampère.

**CONTACTS PRESSE**

**Cabinet du recteur**

Pôle communication

T 04 72 80 60 10

[communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)

## *Un travail en cours pour renforcer la mixité dans les établissements scolaires*

Un travail important sur la mixité est également mené au sein de notre académie.

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés (dédoublément, ouvertures de classes bilingues ou à horaires aménagés dans les établissements défavorisés, etc.), plusieurs nouveaux leviers en faveur de la mixité sociale dans les établissements seront mis en œuvre dans notre académie :

- la levée des contraintes en matière de dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers ;
- le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés ;
- l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés

De plus, 4 lycées du Rhône, (Parc à Lyon, L. Armand à Villefranche-sur-Saône, Descartes à Saint Genis, Saint-Just à Lyon) ont augmenté le nombre de boursiers accueillis pour la prochaine rentrée, une section internationale sera ouverte dans deux collèges d'éducation prioritaire (collège Elsa Triolet de Vénissieux et collège Paul Emile Victor de Rillieux la Pape).

Un travail sur la sectorisation sera également mené, en lien avec les collectivités territoriales.